

XAVIER HANIN HOLDING
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 936 492 euros
Siège social : 5 rue André Maurois
33700 MERIGNAC
888 018 272 RCS BORDEAUX

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 19 MAI 2025**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 43 461,34 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	43 461,34 euros
A la réserve légale	2 173,07 euros

Solde	41 288,27 euros
Prélèvement sur le compte « autres réserves »	1 568,87 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	42 857,14 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique Soit 0,05 euros par part	42 857,14 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à **42 857,14 euros**, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

L'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense

doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- **Exercice clos le 31 décembre 2021 : Néant**

- **Exercice clos le 31 décembre 2022 :**

71 429,00 euros, soit 0,08 euro par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 71 429,00 euros

- **Exercice clos le 31 décembre 2023 :**

42 860,00 euros, soit 0,05 euro par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 42 860,00 euros

Certifié conforme
La Gérance

Signed by:
XAVIER HAMN HOLDING
4C99F3FC8D91440...

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	77 035,38	9 366,33	67 669,05	23 023,53
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	937 372,00		937 372,00	937 372,00
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	1 014 407,38	9 366,33	1 005 041,05	960 395,53
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients et comptes rattachés	45 721,60		45 721,60	122 257,20
	Autres créances	186 197,83		186 197,83	160 677,96
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	5 608,64		5 608,64	5 608,64
	DISPONIBILITES	124 619,64		124 619,64	81 962,78
	Charges constatées d'avance	91,43		91,43	
	TOTAL (III)	362 239,14		362 239,14	370 506,58
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 376 646,52	9 366,33	1 367 280,19	1 330 902,11

Signed by:
 XAVIER HANIN HOLDING
4C99F3FC8D91440...

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	936 492,00	936 492,00
	RESERVES		
	Réserve légale	21 857,00	9 086,98
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	300 983,02	101 223,67
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	43 461,34	255 389,37
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 302 793,36	1 302 192,02
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	48 306,60	2 179,42
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	331,72	222,09
	Dettes fiscales et sociales	15 848,51	26 308,58
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	64 486,83	28 710,09
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 367 280,19	1 330 902,11
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		43 461,34	255 389,37
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		64 486,83	28 710,09
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat		31/12/2024		31/12/2023	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	238 068,00	100,00	249 281,00	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	238 068,00	100,00	249 281,00	100,00
	Production stockée				
	Production immobilisée				
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits	3,89		4,57	
	Total des produits d'exploitation	238 071,89	100,00	249 285,57	100,00
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes	23 092,65	9,70	17 071,52	6,85
	Impôts, taxes et versements assimilés	11 208,00	4,71	8 642,76	3,47
	Salaires et traitements	70 000,00	29,40	67 885,00	27,23
	Charges sociales du personnel				
CHARGES D'EXPLOITATION	Cotisations personnelles de l'exploitant	36 454,62	15,31	34 727,50	13,93
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	7 698,86	3,23	2 032,45	0,82
	Autres charges	1,08		2,08	
	Total des charges d'exploitation	148 455,21	62,36	130 361,31	52,29
	RESULTAT D'EXPLOITATION	89 616,68	37,64	118 924,26	47,71
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré	43 522,96	18,28	1 904,94	0,76
	De participations (3)	3 523,62	1,48	166 516,05	66,80
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)				
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
CHARGES FINANCIERES	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers	3 523,62	1,48	166 516,05	66,80
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)				
	Différences négatives de change				
CHARGES FINANCIERES	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières				
	RESULTAT FINANCIER	3 523,62	1,48	166 516,05	66,80
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	49 617,34	20,84	283 535,37	113,74
	Total des produits exceptionnels				
	Total des charges exceptionnelles				
CHARGES FINANCIERES	RESULTAT EXCEPTIONNEL				
	PARTICIPATION DES SALAIRES				
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	6 156,00	2,59	28 146,00	11,29
	TOTAL DES PRODUITS	241 595,51	101,48	415 801,62	166,80
	TOTAL DES CHARGES	198 134,17	83,23	160 412,25	64,35
	RESULTAT DE L'EXERCICE	43 461,34	18,26	255 389,37	102,45

Annexe des comptes annuels

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 367 280** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **241 596** euros et un total **charges** de **198 134** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **43 461** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.